

Epidémie de coronavirus : Impacts sur l'industrie**Les annonces de soutien aux activités économiques : suivi hebdomadaire des Ministres B. Le Maire, M. Pénicaud, A.PR**

- La cellule de continuité économique fonctionne depuis 10 jours
- **Report des dettes sociales et fiscales** : sur simple appel téléphonique au fisc et aux URSSAF
 - o Exonérations (dégrèvements) possibles pour les PME menacées de disparition (au cas par cas)
- **Trésorerie** : octroi de la garantie BPI pour les prêts de trésorerie auprès des réseaux bancaires, y compris pour les découverts
 - o Le soutien BPI vise seulement les PME, une extension va être examinée pour les ETI (pb de réglementation EU)
 - o BPI propose un rééchelonnement des remboursements d'emprunts de ses clients, y compris les leasings
 - o Un **N° vert** va être mis en place pour les TPE-PME
- **Chômage technique** : réponse de la DGT aux entreprises en moins de 48 heures contre 15 jours habituellement, au-delà de 15j, accord tacite, remboursement par l'Etat au niveau du SMIC pour l'heure de travail
- Déplafonnement des **heures supplémentaires**
- Pas de création d'un fonds d'indemnisation français mais des mesures importantes sont à l'étude au plan européen : relance, stabilisation des marchés monétaires, actions et matières premières
- Assouplissements administratifs pour substituer un produit en rupture (ex : provenance Asie) sur un marché public
- Reconnaissance de l'épidémie de coronavirus pour invoquer la « **force majeure** » et suspendre les pénalités et frais de dossier dans les contrats publics (Etat et collectivités locales) : l'Etat ne peut l'imposer aux contrats de droit privé (cf FFSA)
- Commandes publiques d'urgences sur les produits en pénurie : masques pour les professionnels concernés, gels hydro-alcool
- Agnès Pannier-Runacher va recevoir les filières industrielles impactées (auto, aéro, mode & luxe, transports, IAA, santé ...) pour les mesures d'urgence (approvisionnements produits de santé) et établir un diagnostic de redémarrage par filières-clé
- Surveillance des réseaux de distribution en cas d'abus de prix sur les produits en pénurie (internet, grandes surfaces...) : décret établissant un contrôle des prix ciblé en cas d'abus, *name & shame* sur les entreprises ne jouant pas la solidarité (donneurs d'ordre / sous-traitants, assureurs prenant des frais de dossiers pour la prise en charge de ruptures de livraisons...)
- **Impact sur la croissance française** (<1% en 2020) et sur l'objectif de retour au plein emploi (>7% en 2020)
- Communication du Ministère de l'économie du 4 mars 2020 :
https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Accompagnement_entreprises_coronavirus_v04032020.pdf

Les demandes complémentaires des filières industrielles :

- Examen de la reconnaissance de l'épidémie de coronavirus - catastrophe sanitaire – comme « **catastrophe naturelle** » pour une prise en charge par l'Etat et les assurances
- Demande de suspension de la notation du crédit inter-entreprises pour ne pas pénaliser deux fois les entreprises
- En cas de passage **au Stade 3** : assurer la continuité des sites industriels à production « critique » (énergie, eau-déchets, assainissement, chimie, raffinage...) et y limiter les risques de « droits de retrait » des personnels salariés
- Garantir l'approvisionnement en masques de tous les personnels ayant un port obligatoire (personnels de santé, malades, salariés industriels dont les processus nécessitant un masque : cabines de peinture automobile, ateliers à poussières...)
- Les mesures à prendre resteront guidées par le principe de proportionnalité.
- **Sous-activité** : Si la Chine rattrape sa production en urgence dès le T2/T3, risque d'effondrement des prix mondiaux et de sous-activité en Europe : permettre la mise en formation d'urgence des personnels en chômage partiel. Les OPCO vont activer leurs fonds d'urgence (plus limités que ne l'étaient ceux des OPCA...), l'application sera automatique pour les Branches ayant préalablement signé un accord de formation (après validation DGT), pour les autres il faudra signer un accord en urgence. Utiliser le **FNE Formation**, qui couvre 50% des frais de formation et des salaires.
- **Sur-activité** : pour répondre aux pénuries par des productions françaises, certains sites risquent d'être en surcharge :
 - o Suspendre les taxes sur les contrats CDD très courts : non décidé
 - o Accélérer les accords de performance pour accroître la réactivité / flexibilité
- Gestion du **droit de retrait** : les personnels pouvant légitimement exercer leur « droit de retrait » sont très peu nombreux (professions médicales, usines de secteurs critiques, services à la personne, ...), les autres cas sont irrecevables.
- Alimentation : l'Anses a reconnu que les aliments crus ou peu cuits pouvaient présenter des contaminations potentielles
- Accélérer le Pacte productif et ses mesures sur le produire en France (fiscalité de production, soutien investissement) pour relocaliser et récupérer de la souveraineté
- **Report du Salon Global Industrie** à début Juin au Bourget, report de la Semaine de l'Industrie à l'automne

Les annonces médicales du Ministre de la Santé et des Solidarités : suivi quotidien du Ministre Olivier Véran

- La France reste au **stade 2** de l'épidémie - sur une échelle de 3, bien que le virus circule sur l'ensemble du territoire : les principaux foyers sont mis sous isolement temporaires (Creil, Annecy, Bretagne ...) avec des mesures locales spécifiques
- Contrôle de circulation des personnes vers et en provenance des zones à risques
- Interdiction de tous les "*rassemblements de plus de 1.000 personnes*" en milieu fermé et certains événements en extérieur jusqu'à nouvel ordre face à l'intensification de l'épidémie
- Réquisition d'usage des masques FFP2 et FFP3 aux personnes malades et aux personnels de santé
- Décisions potentiellement mises en œuvre en cas de stade d'épidémie de Stade 3 :
 - o Fermetures de crèches, établissements d'enseignements et formation, internats, accueils collectifs de mineurs
 - o Demande de limitation des déplacements individuels non essentiels
 - o Appel à la mise en œuvre des mesures de distance de protection sanitaire : travail à distance pour les personnels fragiles, limitation des réunions et déplacements, téléconférences, distance de 1m entre les personnes réunies...
 - o Mise en sécurité d'installations industrielles à risque

1. Impacts économiques perçus à date

Economie Offre / Demande :

- **Double crise** : choc d'offre et choc de demande, effets multiples et hétérogènes (selon filières et géographies) sur la Production et la Consommation, domestique France et asiatique
- **Impacts sur la production :**
 - **en Chine** : les usines redémarrent chaotiquement à 30-50% dans toute la Chine sauf la zone infectée (Wuhan), pb de déplacement des personnels, de disponibilité, et d'approvisionnements. Après la Chine, la Corée du Sud est durement touchée également : Hyundai a annoncé l'arrêt progressif de 7 usines en Corée, Renault et General Motors ont fermé leurs sites de Busan. Reports de productions en ASEAN.
 - **en France** : désorganisation très progressive des approvisionnements, rupture de certaines chaînes de sourcing : l'effet tampon des stocks s'amenuisera mi-mars ou fin mars, ruptures et pénuries en vue, substitutions « made in France » possibles. Les secteurs concernés : automobile, santé (85% des principes actifs, dispositifs médicaux...), électronique, habillement, mécanique, aéronautique, ...
 - IHS Market envisage une baisse de 32 % de la production automobile mondiale au premier trimestre 2020 si l'épidémie perturbe les activités économiques jusqu'à la mi-mars.
 - Au 8 mars, 900 sociétés avaient demandé à bénéficier du **chômage partiel**, soit 15.000 salariés pour un coût d'environ 52 millions d'euros.
 - Le manque de pièces provient surtout de l'Asie (Chine, Corée du Sud) mais aussi de l'Italie du Nord (secteur habillement) qui est en quarantaine stricte.
- **Impacts sur la consommation :**
 - **export français vers l'Asie** : il est gravement touché sur les secteurs luxe, vins & spiritueux, alimentation, automobile, chimie, aéronautique, et transport international (ports chinois bloqués en amélioration, ports français en grève...) : on observe une panne de la demande chinoise
 - Selon la China Passenger Car Association (PCA), les ventes de véhicules aux particuliers ont chuté de 22 % en janvier en Chine.
 - 61 % des entreprises françaises en Chine estiment que leur chiffre d'affaire pourrait chuter jusqu'à 50 % au premier semestre, selon une enquête menée par les Conseillers du commerce extérieur, la Chambre de commerce et d'industrie, l'ambassade de France, Business France et la French Tech.
 - Export : sur un panel de 24 pays, Taïwan et la Corée du Sud sont de loin les plus exposés, avec respectivement 10 % et 5 % de leur production totale vendue à la Chine. L'Allemagne est 3 fois plus exposée que la France (1,7 % vs. 0,6 %). Toutefois, 9 % de la valeur produite par le transport aérien en France (déjà fragilisé) proviennent de Chine.
 - Le service économique de l'ambassade de France à Pékin est mobilisé pour informer les entreprises de la situation économique et logistique en Chine.
 - **en France** : pas de pénuries alimentaires en GMS (mais effets de surstockage par psychose), très fort impact sur l'artisanat (construction), le tourisme (transports, achats de luxe, hôtel-restauration...), les activités de traiteurs, l'événementiel (salons), la culture (spectacles, festivals, cinéma...) et les ventes de biens de consommation durable (report d'achats de voiture, de meubles...). Les personnels saisonniers ne peuvent terminer leur saison, ce qui posera des problèmes de couverture chômage.

Economies mondiales :

- Bourses européennes en forte baisse depuis le 24 février (- **25%** pour le CAC40 en un mois).
- OCDE/ Prévission impact économique : le virus pourrait coûter entre 0,5 point (scénario « de base ») et 1,5 points (scénario « principal ») de croissance cette année à l'économie mondiale.
- Baisse des cours des matières premières, en particulier du cuivre considéré comme un bon indicateur du climat économique.
- Le cours du baril s'effondre : le 09 mars 2020, il tombe à **moins de 40\$ US** (contre plus de 60\$ US début janvier 2020).
- Les marchés mondiaux ont perdu près de 1400 Mrds \$ de valorisation. Les bourses asiatiques baissent fortement, notamment les valeurs technologiques connectées au marché chinois.
- Chute de l'indice Renminbi.
- Une baisse de la croissance du PIB de la Chine de 1 à 2 points est attendue.
- Appétence forte pour les obligations d'Etat de qualité, l'or, Franc CH, et les valeurs refuge
- L'organisation de l'aviation civile internationale (OACI) estime entre **4 et 5 Mrds\$** les pertes pour les compagnies aériennes du monde entier
- L'agence internationale de l'énergie (AIE) prévoit une contraction de la demande mondiale de pétrole au premier trimestre, une première depuis plus de 10 ans.

2. Des usines qui rouvrent progressivement ... mais qui ne fonctionnent pas à plein régime

De rares groupes ont communiqué sur l'impact du coronavirus :

- **Schneider Electric :**
 - 25 usines en Chine, 80% ont redémarré après 15 jours d'arrêt total.
 - Lente reprise : beaucoup d'employés n'ont pas la possibilité de revenir chez eux.
 - L'usine de Wuhan reste fermée après 1 tentative de réouverture
 - L'entreprise absorbera sur l'année les pertes de CA au 2nd semestre (300 mEur)
- **SEB :**
 - Anticipe une perte d'au moins 250 mEur de chiffre d'affaires au prochain trimestre.
 - Au 27 février 2020, 6 usines sur 7 ont repris leurs activités en Chine. Le problème c'est la consommation en Chine qui est très faible.
- **L'Oréal** a 2 usines en Chine, seule une a redémarré
- **Airbus** redémarre lentement sa chaîne de montage de Tianjin.
- **Toyota** rouvre progressivement ses 3 usines chinoises.
- Près de 80 % des entreprises interrogées par la Chambre de commerce américaine de Shanghai
- disent manquer de personnel pour ouvrir une ligne de production complète.
- 1/3 des 300 millions de travailleurs migrants en Chine qui sont revenus travailler à leur poste.
- Les autorités chinoises ont interdit les licenciements liés au virus : les PME chinoises vont être particulièrement touchées.
- Selon une étude menée par les conseillers du commerce extérieur, la Chambre de commerce et d'industrie, l'ambassade de France, Business France et la French Tech, la moitié des entreprises françaises en Chine anticipent une reprise d'activité d'ici fin mars (466 dirigeants interrogés, 46% de PME, 7% de Grands Groupes).

3. Rappel/ Conséquences du SRAS/ Syndrome Respiratoire Aigu Sévère (2003)

- La croissance du PIB chinois est passée en 2003 de 12% à 3.5% pendant 2 trimestres
- Coût estimé pour l'économie mondiale : 30 Mrds\$.
- Chute brutale puis forte reprise (courbe en « V »). Les cours des bourses sont revenus au niveau précédent 6 mois après le début de l'épidémie.

4. La situation en Chine est cependant différente avec le Covid 9 de 2020

- La Chine connaît actuellement le niveau de croissance de son PIB le plus bas de ces 30 dernières années (6%). Cette épidémie frappe une économie déjà affaiblie (guerre commerciale, finances publiques fragiles).
- Le poids de la Chine dans l'économie mondiale a considérablement augmenté : ses difficultés auront donc un impact beaucoup plus important sur l'économie mondiale qu'en 2003. Cette dynamique devrait être renforcée par l'interconnexion accrue des chaînes de valeur.
- L'impact domestique des difficultés de l'industrie et des services (52% du PIB chinois) devrait également s'accroître.
- Le coronavirus a fait plus de morts (+ de 3.000 au 02 mars 2020) que le SRAS (774 morts).

5. Les mesures à prendre dans les entreprises françaises

- Le code du travail (article L. 4121-1) prévoit que l'employeur est responsable de la santé physique et mentale de ses salariés.
- Le décret du 1er février 2020 concerne les personnes placées à l'isolement et le bénéfice des indemnités journalières de la sécurité sociale : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041513432&dateTexte=20200304> :
- Dès lors que les employeurs respectent les recommandations édictées par le Gouvernement pour éviter les risques de transmission, les personnels ne peuvent invoquer un « droit de retrait ».